

Image not found or type unknown



Etat des lieux a la signature du bail

Par **ptyfred35**, le **25/04/2009** à **15:56**

Bonjour, lors de mon état des lieux pour la location de mon futur logement mon nouveau contrat edf n etait pas actif: donc l'état des lieux s'est passé sans électricité mais la question est à qui le tort?

Par **Solaris**, le **26/04/2009** à **23:01**

Bonjour, avez-vous émis des réserves sur les appareils électriques? Avez-vous au moins précisé que l'électricité était coupée au moment de l'état des lieux?